

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 684**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 684 intitulé :

***Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny.***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Le greffier adjoint,



M<sup>e</sup> Stéphane Desrochers, avocat